

CLUSTER CONSTRUCTION BOIS & BIOSOURCES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (ROBIN.S)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Maison Régionale des Innovations et de l'Entrepreneuriat 64A rue de Sully 21000 DIJON



Charte d'engagement du Cluster Construction Bois & Biosourcés de Bourgogne-Franche-Comté (Robin.s)

Le Cluster Construction Bois & Biosourcés de Bourgogne-Franche-Comté (Cluster Robin.s) est une association Loi 1901 dont l'objet est de développer la construction durable par l'utilisation et la promotion du bois et des biosourcés. Son périmètre géographique est prioritairement celui de la région de Bourgogne-Franche-Comté. Il s'adresse aux maîtres d'ouvrage, entreprises de construction, maîtres d'œuvre, industriels, négociants, centres techniques, organismes de formation et de recherche, experts, ... impliqués et volontaires pour développer une offre compétitive et à grande échelle de ce secteur et renforcer le développement de ses débouchés économiques.

Les ambitions partagées du Cluster Robin.s sont :

- Contribuer au développement de la filière construction bois/matériaux biosourcés dans son acception la plus large, notamment par le biais de la qualité des réalisations ;
- Favoriser la construction durable et sensibiliser tous les acteurs concernés ;
- Renforcer la compétitivité des entreprises engagées dans cette démarche en s'appuyant sur les résultats de leurs travaux collaboratifs et retours d'expérience ;
- Participer à la structuration de la chaîne de valeur et trouver collaborativement des solutions pour régler les difficultés partagées (ex : problème d'approvisionnement, recrutement, développement des compétences, nouvelles orientations stratégiques ou réglementaires, ...) ;
- Développer des produits ou process innovants, notamment en matière de conception et de coordination préalable à la mise en chantier, et mener des actions anticipatives en matière de thématiques émergentes ;
- Participer à l'amélioration de la formation initiale et continue pour qu'elle se place en adéquation avec les besoins et enjeux de terrain, à court comme à moyen et long termes ;
- Faciliter l'accès à des compétences et moyens matériels et immatériels auxquels les entreprises ont peu accès à titre individuel.

Les valeurs partagées de ce Cluster sont :

- **Ouverture** : le Cluster a pour vocation d'accueillir et de fédérer tous les acteurs s'inscrivant dans son objet ;
- **Partage et mutualisation** : par l'échange d'informations, l'implication des membres et la mutualisation des moyens, développer la capacité à innover, concevoir, fabriquer et commercialiser des techniques et produits s'inscrivant dans une perspective d'économie durable et circulaire, répondant aux attentes sociétales du territoire et de ses habitants ;
- **Culture du résultat** : les actions définies lors des travaux du Cluster seront conduites sur le mode projet opérationnel et devront répondre aux exigences de développement économique énoncées.

Par la signature de cette charte,
chaque membre du Cluster Construction Bois & Biosourcés de Bourgogne-Franche-Comté
(Robin.s) s'engage à respecter les règles suivantes :

Echanges entre les membres :

Les échanges doivent respecter les règles de transparence et de confidentialité des éléments et informations partagés au sein du Cluster. En cas de doute sur le caractère confidentiel d'une information, le Cluster et chaque membre s'engagent à s'en enquérir avant diffusion.

Dans cet esprit, chaque membre s'engage à :

- respecter la déontologie professionnelle en toute circonstance ;
- avoir un souci permanent de responsabilité et d'intégrité, ce qui induit le refus de toute forme d'espionnage industriel ou de plagiat ;
- respecter les règles de bonne conduite dans le cadre de toutes leurs relations notamment marchandes ;
- éviter au maximum les comportements de mise en compétition envers les autres sans qu'une modération ne soit possible en cas de problématique à venir ;
- ne pas chercher à tirer un profit purement individuel de leur participation aux activités du Cluster.

Dynamisme et participation de chaque membre

Toute entreprise, personne ou structure membre du Cluster Robin.s s'efforce de contribuer activement au réseau notamment en participant aux actions et aux réunions d'échanges.

Lorsqu'un membre du Cluster Robin.s se présente au sein du bureau et/ou des commissions et groupes de travail, il s'engage à être présent de façon régulière aux réunions et à contribuer pleinement aux travaux de l'instance considérée. Si d'autres activités l'empêchent d'assurer sa fonction pendant quelque temps, il s'engage à prévenir dans les plus brefs délais les autres membres de ces organisations.

Egalité, respect et solidarité entre les membres

La nature des objectifs poursuivis par le Cluster Robin.s implique le respect des valeurs de dialogue et de respect des membres entre eux, dans un esprit d'ouverture, afin de favoriser le bon fonctionnement et le rayonnement du Cluster Robin.s.

Le Cluster Robin.s refuse d'opérer une hiérarchisation des membres. Ni l'âge ni les positions professionnelles ne donnent aux membres une position d'autorité sur les autres membres. Tous s'engagent à partager, à œuvrer de façon collaborative et à s'écouter entre pairs.

Les membres sont animés par un esprit de partenariat dans leur participation aux activités du Cluster, et ils s'efforcent de rechercher et de promouvoir les compétences complémentaires aux leurs parmi celles des autres membres.

La loyauté envers les autres membres et envers le Cluster Robin.s doit présider aux pratiques et actes des membres tant en interne que dans les relations nouées à l'extérieur. Les membres s'engagent à utiliser une communication positive sur le Cluster Robin.s et à s'abstenir de tout propos dénigrant envers celui-ci.

Dès lors qu'une décision a été actée par les instances qui en ont la compétence, chaque membre s'engage à participer à sa mise en œuvre.

Promotion du Cluster-communication

Chaque membre du Cluster Robin.s assure la promotion du Cluster Robin.s dans son environnement. Lorsqu'ils sont interrogés ou qu'ils sont amenés à parler du Cluster, les membres s'engagent à véhiculer un message positif de l'organisation et, au cas échéant, des autres membres du Cluster. Ceci afin de renforcer l'image du Cluster Robin.s auprès du public, quel qu'il soit.

Dans leurs activités, les membres s'engagent à respecter le travail et les droits des professionnels de l'image, ainsi que les droits d'utilisation de la marque du Cluster conformément aux dispositions de la propriété intellectuelle.

Respect de la charte de bonne conduite

Le bureau du Cluster Robin.s est en charge du respect de la charte de bonne conduite. Le non-respect de la présente Charte pourra être retenu comme un motif grave justifiant une procédure d'exclusion qui sera argumentée et proposée au vote du Conseil d'Administration.

Pour le Cluster Construction Bois & Biosourcés
de Bourgogne-Franche-Comté (Cluster Robin.s)

Pour le membre adhérent :

Nom de la structure :

Le Président,

Thierry COURSIN

Signature :



Référent (Nom/Prénom) :

Signature :

